



Code IMDG

" Renouvellement "

(Amendement 42-24)

SAFE Formation



Durée
1 jour (7 heures)



Tarif
Prix INTER (Distanciel) :

- 495 € (1^{er} apprenant)
- 475€ (apprenant suivant)
- inscription anticipée un mois à l'avance : -3%

Prix INTRA : Nous consulter



Public concerné
Expéditeurs, chargeurs/empoteurs, emballeurs de produits classés transitant par mer (conteneur ou car-ferry), remplisseurs ou exploitants de citerne, transitaire, agents maritimes et personnel d'exploitation de lignes maritimes.



Type de formation
Distanciel
(visioconférence)



Prérequis

Toute personne ayant déjà reçu une formation initiale au code IMDG antérieure à l'amendement 42.

Renouvez vos compétences
IMDG pour rester conforme et
performant

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Être capable de connaître tous les changements du nouvel amendement.
- Naviguer dans le code IMDG pour les retrouver les nouveautés.
- Connaitre les modifications apportées par le nouvel amendement.
- Informer avec clarté les autres intervenants des défaillances et moyens d'y remédier concernant le nouvel amendement comme les points de révision abordés.

Accessibilité et financement

Accessibilité : SAFE FORMATION Conseil s'engage pour un accompagnement individualisé de toutes personnes en situation de handicap souhaitant construire son parcours grâce à notre réseau. Chaque demande est étudiée avec soin, en collaboration avec notre réseau de partenaires.

Financement : OPCO, financement entreprise, autofinancement.

Accès et pédagogie

Délais d'accès : Pour la formation initiale du code IMDG, l'apprenant(e) devra être inscrit(e) dans un délai suffisant pour qu'elle ou il puisse visualiser les modules à effectuer en FOAD avant la formation en visioformation.

Un délai de 72 heures peut suffire dans la mesure des places disponibles, mais un délai de 2 semaines est préférable.

Méthodes pédagogiques et techniques : L'accent est mis sur l'autonomie en guidant les apprenants à trouver eux-mêmes les réponses dans la réglementation.



SAFE formation

Contenu de la formation

- La formation aborde tous les points nouveaux du nouvel amendement.
- Les règles de changement d'amendement.
- La documentation de transport (introduction du certificat d'exemption).
- Les changements de règles pour les polluants marins,
- Le chargement de batteries et piles au lithium et au sodium ionique.
- Le chargement de véhicules électriques et thermiques.
- Le chargement du charbon de bois exempté.
- Des exercices pratiques, proches des cas qu'ils vont rencontrer permet aux stagiaires de consolider et mettre en pratique ces nouveaux acquis, et au formateur de voir si les aspects principaux sont correctement intégrés.
- Une partie de la formation est consacrée aux points du code que les stagiaires souhaitent revoir ou approfondir ou des points particuliers ou « pointus » sur lesquels ils ont rencontré des difficultés depuis leur dernière formation et souhaitent avoir l'avis d'un expert.

Modalités d'évaluation

Un QCM en ligne est envoyé à la fin de la formation afin de permettre de tester les connaissances acquises au cours de la formation.

Formateur

Marc COPPEAUX

Ressources pédagogiques

- Support de cours à jour de l'amendement 42 (téléchargeable avant la formation via un lien dédié)
- Modules de révision e-learning post-formation selon les besoins exprimés